

Rwanda

Développements clés depuis mai 2001

Sur plus de 35 régions minées dans le pays, une vingtaine ont été déminées en 2001. 9712 mètres carrés de terrain ont été nettoyés avec 3648 mines et engins non explosés . Le Rwanda a soumis son 1^{er} rapport de l'Article 7 du Traité indiquant qu'il ne dispose pas de stock de Mines antipersonnel. Les Forces rebelles RDC - Goma de la République Démocratique du Congo qui entretiennent une étroite coopération avec les militaires Rwandais, affirment utiliser les mines actuellement.

Politique d'Interdiction des mines

Le Rwanda a signé le Traité d'Interdiction des Mines le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 13 juin 2000. Le traité est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2000. Un ordre présidentiel du 24 décembre 1998 confirme l'intégration du Traité d'interdiction des mines dans la législation interne, mais aucune mesure spécifique de mise en oeuvre ou toute autre mesure n'ont été prises^[275].

Le Rwanda a soumis son 1^{er} rapport de transparence conformément à l'article 7 du Traité, le 4 septembre 2001, pour la période : 1^{er} février - 31 août 2001. Il était attendu le 30 mai 2001. Le Rwanda n'a pas soumis la mise à jour de ce rapport de transparence le 30 avril 2002, tel que prévu.

Le Rwanda a participé à la troisième réunion des Etats Parties à Managua au Nicaragua en septembre 2001, et à la réunion intersessionnelle en janvier 2002 à Genève, mais a été absent à la réunion intersessionnelle de mai 2002.

Bien que le Rwanda ait appuyé la Résolution 56/24M de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelant à l'universalisation et à l'application totale du Traité d'interdiction des mines, il était absent au vote de cette Résolution le 29 novembre 2001.

Utilisation

Depuis 1998, on ne connaît pas une nouvelle utilisation des mines antipersonnel au Rwanda. Toutefois, durant les dernières années, il y a eu des allégations faisant état de l'utilisation des mines en République Démocratique du Congo (RDC) par les différentes forces engagées dans les combats, de même que par le Rwanda et les forces d'opposition qu'il soutient. Il y a eu des allégations particulièrement crédibles et sérieuses que les forces rwandaises ont utilisé les mines antipersonnel pendant les combats aux environs de Kisangani en RDC en juin 2000^[276]. Les autorités Rwandaises ont à maintes reprises nié les allégations qui font état de l'utilisation des mines en RDC.

Pendant la période de production de ce rapport, depuis mai 2001, l'Observatoire des Mines n'a pas de preuve d'une nouvelle utilisation des mines antipersonnel par les Forces Rwandaises en RDC^[277].

Assistance à l'utilisation des Mines

L'Observatoire des Mines se préoccupe du fait que le Rwanda risque de violer le Traité d'Interdiction des Mines en vertu d'une étroite coopération militaire, y compris les opérations militaires conjointes avec les forces rebelles RCD - Goma. En 2002, plusieurs officiers militaires de RCD - Goma ont affirmé à l'Observatoire des Mines de l'utilisation antérieure et présente des mines antipersonnel par leurs soldats^[278].

Selon l'article 1 du Traité, un Etat Partie ne peut en aucune circonstance assister, encourager, ou inciter de quelque manière, quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un Etat Partie en vertu de la présente Convention.

Le Rwanda devra éclairer suffisamment la nature de son soutien aux Forces rebelles qui admettent l'utilisation des mines antipersonnel et exprimer clairement ses positions quant au respect du Traité lors de ses opérations militaires conjointes avec la RDC. En tant qu'Etat Partie, le Rwanda devrait déclarer catégoriquement qu'il ne participera pas aux opérations conjointes avec toutes Forces qui utilisent les mines antipersonnel. La question est d'autant plus sérieuse depuis que la république Démocratique du Congo (RDC) a accédé au Traité d'Interdiction des Mines le 2 mai 2002, et a maintenant l'obligation d'éviter et de suspendre toute activité interdite par le Traité.

Production, Transfert et Stock

Le Rwanda affirme n'avoir jamais produit les mines antipersonnel^[279]. Dans le passé, le Rwanda a importé un nombre inconnu de mines antipersonnel ; environ 35 types de mines originaires d'au moins huit pays ont été trouvés au Rwanda^[280]. Dans son rapport de l'Article 7, le Rwanda déclare qu'il n'a pas de stock de mines et aucune mine n'a été retenue pour des besoins de formation^[281]. Il est aussi rapporté qu'aucune destruction de stock n'a eu lieu lors de la période que couvre son rapport, février - août 2001^[282]. Aucune information sur la date et la façon dont les précédents stocks Rwandais de mines antipersonnel ont été détruits.

L'Etude et le Problème de Mine Antipersonnel

Selon le Rapport Rwandais, entre 1990 et 1994, les mines ont été placées dans les provinces de Umutara (Nord Est) Byumba (Nord) Ruhengeri et Gisenyi (Nord Ouest) Kigali urbain et rural et Gitarama (Centre) . La dernière province serait affectée par les mines éparpillées seulement et tous les autres par les deux : les mines de champ et les mines éparpillées^[283]. Plus de 35 zones ont été identifiées comme minées ou suspectées de l'être, parmi lesquelles 20 zones ont été déminées. La majorité de ces surfaces sont plus petites que 50 000 mètres carrés. Le Rwanda affirme qu'environ 200 000 mines antipersonnel et munitions non explosées sont disséminées à travers tout le Pays^[284].

Selon le Bureau National de déminage (BND), les mines antipersonnel qui ont été soit transformées en ustensiles de ménage soit vendues au marché comme objet métallique, restent un grand danger pour les populations^[285].

Une base de données conservée par le Bureau National de déminage (BND) regroupe les informations collectées par les équipes d'Etude aussi bien que des Rapports provenant des communautés locales. Le BND envisage de mener une Etude d'Impact niveau I en mi 2002, et le Rwanda sollicite "Tous les Gouvernements et ONGs à nous aider à réaliser cette Etude"^[286].

L'Action Contre les Mines

En septembre 2001, Le Rwanda a déclaré "Avoir un pays sans mines demeure parmi les priorités du Gouvernement Rwandais"^[287]. Il a mis en place le Bureau National au Déminage (BND) en 1995. Les fonctions principales du BND sont : Proposer des politiques et stratégies au Gouvernement, développer et superviser un plan d'action durable et intégrée contre les mines, coordonner toutes les activités de déminage et conserver une base de données Nationale^[288].

Le Rwanda relève le besoin d'améliorer sa capacité nationale d'action contre les mines.

Selon le BND, en 2001, 3648 mines et munitions non explosées étaient enlevées d'une surface couvrant 9712 mètres carrés^[289]. De janvier à juin 2002, 783 mines et munitions non explosées étaient enlevées dans une surface 2437 mètres carrés.

Depuis septembre 1995, 27 473 mines et munitions non explosées ont été enlevées sur une surface de 6 275 192 mètres carrés, aussi bien sur une distance de 57 kilomètres de la route reliant Gisenyi à Kibuye^[290].

En septembre 2001, le Rwanda affirme que des 35 zones qui ont été identifiées comme minées ou suspectées de contenir les mines, une vingtaine de ces zones ont été déminées^[291].

en 2001, les Etats Unis ont fourni 400 000 Dollars au BND pour l'aider à continuer sa campagne d'éducation sur les risques que représentent les mines, pour la rééquiper et fournir aux démineurs et infirmiers des formations de recyclage^[292]. Les Etats Unis ont alloué 350 000 Dollars au Rwanda durant l'année budgétaire 2002^[293].

Les activités d'éducation au risque que représentent les mines " Mine Risk Education" (MRE) ont commencé immédiatement après l'établissement du BND en 1995. Le BND a mené sa campagne d'éducation à travers les médias, les conférences, le théâtre et par la distribution du matériel éducatif dans toutes les provinces du pays. Le Rwanda considère cet effort comme un important facteur de 80% de régression des victimes des mines depuis la création du BND^[294].

Victimes des mines et Assistance aux Victimes

En 2001, 23 victimes des mines (17 hommes et 6 femmes) ont été enregistrées selon le BND, six à Byumba, un à Gysenyi, douze à Kigali (urbain), un à Mutara et trois à Ruhengeri^[295]

Dans la première moitié de 2001 deux victimes de mines ont été enregistrées (2 hommes) un à Byumba et un autre à Kigali (rural)^[296] .

Depuis 1990, 617 victimes des mines ont été enregistrées, parmi lesquelles 446 hommes^[297] .

En 2001, Le Service National de Réhabilitation Orthopédique et de Prosthétique, de l'Hôpital Central de Kigali a traité 289 patients avec amputations parmi lesquels 120 étaient victimes des mines, (95 hommes, 17 femmes et 8 enfants)^[298] . Ce service a produit 289 prothèses en 2001^[299] .

Handicap International (HI) a fourni un appui technique à ce service de l'Hôpital Central de Kigali. En 2002, HI a renforcé sa collaboration avec le département de physiothérapie afin de promouvoir les infirmiers multidisciplinaires. HI appuie les handicapés, les structures locales et associations de ré-insertion professionnelles et sociales des handicapés dans 12 districts^[300] .

Le ‘‘Mulindi Japan One Love Project’’ (MJOLP) est une ONG conjointe Rwanda / Japon qui produit les prothèses et les orthèses gratuitement pour les personnes handicapées et fait la promotion de la réintégration socio - économique de ces handicapés^[301] . Il a produit environ 500 prothèses et orthèses de juillet 1994 à avril 2002. Le MJOLP a inauguré un nouvel atelier à Kigali le 29 septembre 2000^[302] , en février 2002, le MJOLP a commencé le service d'atelier mobile pour atteindre les personnes handicapées dans les régions très reculées^[303] .

En 2001, Médecin sans frontière (MSF) a décrit sa préoccupation présente de santé au Rwanda par rapport aux traumatismes mentaux issus du génocide et les maux relatifs à la guerre. Après les combats au Nord - Ouest du Rwanda en juin 2001, MSF a commencé une intervention chirurgicale à Ruhengeri^[304] .

^[275] Ordre du Président N° 38/01 du 24 décembre 1998

^[276] Voir Rapport de l'Observatoire 2001 pp. 132-134

^[277] Il existait des allégations que suivant les tueries qui ont lieu à Kisangany entre le 14 et le 18 mai 2002, les rebelles de RDC - Goma et leurs alliés Rwandais ont posé des mines antipersonnel autour d'un cimetière situé près de l'aéroport de Bangboka. L'Observatoire des Mines n'était pas à mesure de confirmer cette allégation. Cette information a été donnée à l'Observatoire des Mines par une ONG locale le 5 juin 2002.

^[278] Voir le Rapport de la République du Congo dans cette édition du rapport de l'Observatoire des Mines.

- [279] Rapport Article 7 Forme E 4 septembre 2001
- [280] Voir rapport de l'Observatoire des Mines 1999,P. 162et Jane's Mines and Mines Clearance edition 2000 - 2001 p. 663
- [281] Rapport de l'Article7 Forme B, 4 septembre 2001
- [282] Rapport de l'Article 7 Firme Fet G , 4 septembre 2001
- [283] Rapport de l' Article 7 Forme C, 4septembre 2001
- [284] Rapport de l' Article 7 Forme C, 4septembre 2001
- [285] « Abatoragura ibisafurya muritonde mutazaba nka bisuperi » “Ceux qui collectent les grands plateaux, attention aux plats ” Invaho Information hebdomadaire de ORINFOR, Ministère de l'Information 4 mars 2001
- [286] Rapport de l'article 7 Forme C, 4 septembre 2001
- [287] Rapport de l'article 7 , forme A, 4 septembre 2001
- [288] Ibid.
- [289] Rapport du Bureau National de Déminage donné à Faustin Rwahama, Consillier Adjoint Ambassade du Rwanda à Bruxelles -Belgique, 26 juillet 2002, faxé à l'Observatoire des Mines le 26 juillet 2002
- [290] Ibid.
- [291] Rapport de l'Article 7 , Forme C, 4 septembre 2001
- [292] Département d'Etat américain “ To walk the earth in safety” novembre 2001, p. 11
- [293] Département d'Etat américain “ The US Humanitarian demining program and NADR Funding “ , 5 avril 2002
- [294] Rapport de l'Article 7 , Forme I, 4 septembre 2001
- [295] Les chiffres des victimes ne fournis ne distingue pas entre morts et blessés , le Rapport du BND donné l'Ambassade du Rwanda à bruxelles 26 juillet 2002
- [296] Ibid
- [297] ibid
- [298] E- mail à l'observatoire des mines de Helène POUQUET Coordonnatrice du programme de réhabilitation, Handicap International23 juillet 2002
- [299] Ibid
- [300] Revues d'activités 2001, Handicap International, .p.22. Les districts sont : Butare, Cyangugu, Gahini, Gisenyi Kabgayi, Kibuye, Kigeme, Ngarama, Nyanza, Ruhengeri Rutongo, et Kwamagana
- [301] Rapport de l'Observatoire 2001 p.137
- [302] “ Scene Love Tshin” N° 18 janvier 2001
- [303] “ Cene Love Tshin” N° 18 janvier 2001
- [304] Rapport d'activité 200 - 2001 , Afrique Rwanda Médecin sans frontière .